

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT

MONTRÉAL (QC) H2T 1R9

TÉL. 514 903 7627

COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le 31 janvier 2024

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4210-2022 - Plan d'approvisionnement 2023-2032 d'Hydro-Québec
Distribution (HQD).
Phase 2.

***Demande par le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité
énergétiques (RTIÉE) d'une extension de délai similaire à celle demandée par HQD.***

Chère Consœur,

Le RTIÉE n'a aucune objection, en soi, à la [demande d'extension de délai B-0154 logée par Hydro-Québec Distribution \(HQD\)](#) aux fins d'étendre au lundi 12 février 2024 plutôt qu'au 2 février 2024 (*extension de délai de 10 jours*) le dépôt de ses réponses aux demandes de renseignements des intervenants, **dans la mesure où les intervenants bénéficient d'une extension de délai similaire pour le dépôt de leurs preuves, ce qui la porterait au lundi 4 mars 2024 dans ce dossier complexe.**

En effet, nous souhaitons d'une part qu'HQD dispose de tout le temps dont elle a besoin pour bien répondre, de façon complète, aux importantes questions qui lui sont posées.

Toutefois, s'il y a ainsi décalage du calendrier des réponses puis des preuves, nous nous inquiétons du peu de temps qui resterait ensuite à la Régie et aux participants pour bien prendre connaissance de toutes les preuves d'intervenants en préparation de l'audience, toujours prévue les 19-22 mars 2024.

Notre inquiétude est d'autant plus prononcée qu'il arrive parfois qu'HQD ne réponde pas complètement aux DDR qui lui sont adressées par des intervenants, ce qui peut obliger ces derniers à contester ces insuffisances de réponses, ne laissant alors que peu de temps à la Régie pour statuer sur ces questions et ensuite aux intervenants pour obtenir des réponses supplémentaires et les intégrer dans leurs preuves. Dans beaucoup de cas, les réponses attendues sont absolument essentielles à la préparation de notre preuve et nous croyons que tel serait le cas d'autres intervenants également.

En résumé, nous souhaiterions éviter que ce soient les intervenants qui, à la fin, souffrent des conséquences de ces délais demandés par HQD en devant raccourcir le temps disponible pour compléter leurs mémoires après réception des réponses d'HQD (*ou que la Régie ne dispose pas de suffisamment de temps pour bien gérer les éventuelles contestations d'insuffisances de réponses d'HQD ni pour pleinement prendre connaissance des preuves des intervenants avant*

l'audience). Tant la Régie que les intervenants ne disposeraient alors que de très peu de marge de manœuvre.

Nous nous en remettons à la Régie pour trouver la meilleure solution dans les circonstances.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a horizontal line underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*

Le *Regroupement* comprend les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).